

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 46/2022 du 08 décembre 2022

OBJET : PASSATION DE MARCHES DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA SELARL NICOLAS ASSOCIES POUR LA REALISATION D'UN LEVE TOPOGRAPHIQUE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE TROTTOIRS RUE DE LA PIERRE BISE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu les délibérations du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4), du 15 octobre 2021 et du 07 avril 2022 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

Vu la nécessité de faire réaliser un levé topographique pour élaborer des plans de coupe dans le cadre de la réalisation de trottoirs dans la rue de la Pierre Bise,

Vu le devis de la SELARL NICOLAS ASSOCIES de Pontivy en date du 2 décembre 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé le 2 décembre 2022 un marché de prestations de services avec la SELARL NICOLAS ASSOCIES de Pontivy pour la réalisation d'un levé topographique pour élaborer des plans de coupe dans le cadre de la réalisation de trottoirs dans la rue de la Pierre Bise au prix de 1 457 euros 50 HT. La dépense non prévue au budget 2022 sera imputée en frais d'études du programme voirie compte-tenu de la présence de reliquats de crédits budgétaires à ce programme.

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 9 décembre 2022

Fait à Mohon le 8 décembre 2022

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

